

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > THÈSES > THÈSES EN COURS

Maxime MEYER soutiendra sa thèse "Gouverner les gouvernants : Eugène Pierre (1848-1925), le droit parlementaire au service de la République" dirigée par Mathieu TOUZEIL-DIVINA

LE 29 NOVEMBRE 2019

à 14h00
Arsenal
Salle des Maurice Hauriou

Intitulé de la thèse : Gouverner les gouvernants : Eugène Pierre (1848-1925), le droit parlementaire au service de la République

R é s u m é

Eugène Pierre (1848-1925) est célèbre parmi les juristes et historiens pour avoir occupé avec une longévité et une autorité particulières le Secrétariat général de la présidence de la Chambre des députés sous la Troisième République et avoir légué à la littérature constitutionnelle et politique son Traité de droit politique, électoral et parlementaire. Bien que reconnu comme une figure tutélaire en droit parlementaire en particulier, et en droit constitutionnel en général, Eugène Pierre n'avait pas fait - jusque récemment - l'objet d'une étude d'ensemble. Le but des présents travaux est de mettre en lumière l'influence qu'Eugène Pierre a entendu exercer sur les institutions politiques de la Troisième République. A partir d'une analyse des travaux écrits et de l'environnement politique et administratif de l'auteur (Titre liminaire), il s'agit de montrer que l'œuvre du Secrétaire général est avant tout une œuvre de conservation des institutions républicaines. Convaincu du bien-fondé du gouvernement républicain, représentatif et parlementaire, l'auteur s'engage dans une entreprise de légitimation des institutions, en particulier du Parlement, à travers la modération du pouvoir de celui-ci et l'expression d'un régime politique relativement équilibré. Loin d'apparaître comme un défenseur acharné du Parlement, Eugène PIERRE a ainsi conçu un travail de rationalisation permettant de favoriser la pérennisation de l'institution parlementaire (Première partie). Ces objectifs généraux trouvent leur concrétisation et leurs moyens dans le droit parlementaire alors globalement conçu comme un outil de limitation des pouvoirs des Assemblées parlementaires (Seconde partie).

Mots-clés : Droit constitutionnel, Droit parlementaire, Histoire des idées politiques, Parlement, Doctrine

C o m p o s i t i o n

d u

j u r y

M. Mathieu TOUZEIL-DIVINA
M. Armel LE DIVELLEC
M. Alain LAQUIÈZE
M. Richard GHEVONTIAN
Mme Wanda MASTOR
Mme Corinne LUQUIENS

Université Toulouse I Capitole
Université Paris II Panthéon-Assas
Université Paris Descartes
Université d'Aix-Marseille
Université Toulouse I Capitole
Conseil constitutionnel

Directeur de thèse
Rapporteur
Rapporteur
Examineur
Examineur
Examineur